



ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement d'un tronçon de voirie issu du domaine public, Rue Paul Rimbaud – Commune de Montpellier

Par décision du Président de Montpellier Méditerranée Métropole n° MD2018-468 en date du 29 mai 2018, le principe du déclassement d'un tronçon de voirie, issu du domaine public, rue Paul Rimbaud, entre la rue des Avelaniers et la rue de l'Oasis, commune de Montpellier ainsi que le recours à une enquête publique, ont été approuvés.

L'arrêté n° MAR2018-0161 en date du 04 juin 2018 a fixé les dates d'enquête publique et nommé Monsieur Pierre ALFONSI, Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique aura lieu du lundi 25 juin 2018 inclus au mardi 10 juillet 2018 inclus. Le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville de Montpellier ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole. Le Commissaire-Enquêteur assurera deux permanences à l'Hôtel de Ville de Montpellier, salle d'enquête publique, le lundi 25 juin 2018 de 9h00 à 12h00 et le mardi 10 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Montpellier Méditerranée Métropole
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Déclassement tronçon domaine public rue P. Rimbaud Montpellier
DAFI – Service Foncier Espaces Publics
CS 39556 – 50 place Zeus
34961 Montpellier Cedex 2

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant une durée de un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la Loi du 17 juillet 1978.

Cet avis complète l'arrêté affiché aux lieux et places habituels, en Mairie de Montpellier et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.